



Département de la Creuse	RÉPUBLIQUE FRANÇAISE Liberté - Egalité - Fraternité
Canton d'Aubusson	Extrait du registre des délibérations du Conseil municipal
Commune d'Aubusson	DCM 2022 06
Le 25 mars 2022 Le Conseil Municipal de la commune d'AUBUSSON dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Michel MOINE, Maire.	
Date de convocation :	21/03/22
Objet :	Tarifs occupation du domaine public
Rapporteur :	Mireille Lejus
Nombre de conseillers	En exercice : 23 Présents : 18 Votants : 21
Etaient présents (18)	Michel MOINE, Jean-Pierre LANNET, Nadine HAGENBACH, Stéphane DUCOURTIOUX, Mireille LEJUS, Thierry ROGER, Marie-Françoise HAYEZ, Johan PICOUT, Bernard ROUGIER, Jacques MOUTARDE, Isabelle DUGAUD, Gülkiz DEMIR, Benjamin BOUQUET, Jean-pierre PERRIER, Jean-Luc LEGER, Elodie Malhomme, Michel GOMY, Catherine DEBAENST
Excusés ayant donné procuration (3)	Annick BAUCULAT à Marie-Françoise HAYEZ, Romain COUEIGNAS à Johan PICOUT, Emmanuelle LELEU à Michel GOMY
Absents excusés (2)	Céline COLLET-DUFAYS, Dominique AUPETIT
Absents (0)	

Le Rapporteur rappelle que, par délibération du 3 juin 2021, le conseil municipal a approuvé le guide des bonnes pratiques des terrasses et étalages, applicable depuis le 9 juin 2021.

Le règlement d'occupation du domaine public pour les terrasses et les étalages fait l'objet d'un arrêté municipal qui en fixe les règles administratives, techniques et financières et qui s'applique sur l'ensemble de la commune.

Par principe, toute occupation du domaine public donne lieu au paiement d'une redevance payable d'avance et annuellement.

Après une période d'exonération exceptionnelle relative à la crise sanitaire et sociale, il est proposé au conseil municipal de fixer le montant des redevances pour l'année 2022, comme suit :

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

FIXE les tarifs pour droits de terrasses et d'étalages, comme suit ;

